

Paris collectifs sportifs—Loi

que le ministre propose, et non quelque chose qui permette aux groupes bénévoles de s'orienter dans le sens indiqué par son prédécesseur lorsqu'il avait convoqué la Consultation 81, qui avait rassemblé les organismes bénévoles nationaux, en disant: «Nous allons accueillir les propositions fiscales qui vous donneront la liberté de faire ce que vous réussissez le mieux».

● (2250)

Madame le Président, lorsque nous examinons les dimensions de ce projet de loi, le ministre aurait intérêt à quitter la Chambre parce qu'en ce moment il y a un secteur qui examine cela et qui dit: «Il n'y a là rien d'autre qu'un élargissement du contrôle étatique de nos initiatives». Est-ce que ce gouvernement qui veut s'étendre partout croit vraiment que les 40,000 organismes de bienfaisance enregistrés, qui ont perçu 5.6 milliards suivant le rapport Ross déposé par le secrétaire d'État (M. Joyal), ont si peu d'importance que l'on puisse les utiliser les uns contre les autres?

Juste un moment, madame le Président, laissons le gouvernement et ses partisans d'en face expliquer au volontariat pourquoi au lieu de mettre sur pied un mécanisme d'imposition et au lieu de réexaminer le mécanisme de contrôle auquel le ministère du Revenu assujettit ce secteur, ils rejettent la proposition du secrétaire d'État visant à constituer un groupe de travail sur le volontariat. Pourquoi refusent-ils de permettre un débat public sur la question? Au lieu de cela ils disent: «Donnez-nous un mécanisme qui nous permette de recueillir des fonds et nous accorderons alors une série de subventions qui nous permettra de faire mainmise sur tout un secteur.»

Mes collègues ont déjà parlé d'assiette au beurre à propos de tout ce domaine, mais il ne s'agit pas simplement de cela. Il s'agit en somme d'une attitude. Les Canadiens deviennent conscients, non seulement dans le secteur privé où nous avons vu fonctionner le mécanisme de contrôle par l'intermédiaire de l'AEIE, du Programme énergétique national et diverses autres mesures mais aussi que dans le secteur bénévole, la même question de contrôle ou de confiance se pose. Allons-nous compter sur le secteur privé pour créer de la richesse? Le gouvernement fera-t-il confiance au volontariat pour laisser la santé physique et le sport amateur s'épanouir? S'intéressera-t-il aux organismes bénévoles chargés des soins médicaux? Les encouragera-t-il à agir? S'intéressera-t-il à la collectivité religieuse bienveillante pour la stimuler comme il le fait pour la collectivité politique? Quand des projets d'investissements raisonnables seront proposés, donnera-t-il un certain encouragement à ce groupe?

Nous sommes saisis d'un projet de loi que mes collègues qualifient de rétrograde. Ils parlent de législation et de fisc rétrogrades. Dans une certaine mesure, le budget présenté par le ministre des Finances (M. Lalonde) était censé offrir des stimulants. Le gouvernement fait maintenant volte-face et l'ancien ministre qui se faisait le champion du volontariat parvint à la Chambre un projet de loi qui n'offre aucun stimulant au volontariat. Il s'agit là pourtant d'un autre mécanisme de contrôle. Les Canadiens devraient se rendre compte et se persuader que le gouvernement va contrôler ce secteur de même

que d'autres secteurs. Il ne fera pas confiance aux Canadiens et il ne mettra pas sur pied des mécanismes qui leur permettront de réaliser leurs vœux.

De combien de Canadiens parlons-nous ici? Qu'en est-il de ce groupe dont le gouvernement est généralement disposé à ne pas tenir compte? Dans ce secteur, les salaires versés en 1980 ont totalisé 1.7 milliard de dollars qui ont servi à rémunérer quelque 173,000 travailleurs, dont 23 p. 100 travaillant à temps partiel. Cela représente 1.6 p. 100 de tous les salariés au Canada. Pour ce qui concerne ce secteur dont il n'est pas tenu compte et que le gouvernement est dans un certain sens disposé à pénaliser encore une fois, force est de remarquer que trois millions de Canadiens fournissent quelque 373 millions d'heures de travail bénévole, travail qui vaudrait en moyenne dans le secteur des services plus de deux milliards de dollars. Nous ne traitons pas seulement ici de quelque groupuscule ésotérique œuvrant à la périphérie de la société canadienne.

Le gouvernement, le ministre des Finances, le secrétaire d'État et le ministre du Revenu national (M. Bussières) reçoivent depuis près d'une décennie des propositions provenant des organismes bénévoles nationaux qui demandent à remplacer la déduction fixe de \$100 pour les frais médicaux et les dons de charité par un dégrèvement fiscal de 50 p. 100 comme celui dont bénéficient les partis politiques. Si ce secteur avait bénéficié de stimulants, il aurait pu être fort rentable du côté de la création d'emplois.

Le YMCA du Canada a effectué une étude démontrant qu'il y a un rapport de trois à un dans le cas de la formation et du recyclage. Nous vivons à une époque où le besoin de formation, de renouveau économique, se fait sentir au Canada, et un secteur a prouvé son efficacité à cet égard. Quelles mesures a-t-on prises? Le gouvernement a présenté un projet de loi qui décourage toute initiative en ce sens. Peu avant la présentation du budget, le secrétaire d'État a dit qu'on proposerait la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les règles régissant l'imposition et les dons de charité, mais on n'a réussi qu'à retirer la déduction d'impôt de \$100, permettant au gouvernement de récupérer quelque 80 millions de dollars. Si nous avons besoin de 80 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Calgary, pourquoi ne pas utiliser la somme qui vient d'être épargnée aux dépens des organismes bénévoles au lieu d'avoir recours à cet autre moyen?

Des voix: Bravo!

M. McLean: Madame le Président, je voudrais souligner qu'on porte atteinte aux organismes bénévoles. Leurs revenus ont baissé de 35 p. 100 parce que les Canadiens ne sont pas en mesure de les appuyer en raison du chômage et de l'inflation. Le gouvernement refuse d'adopter les propositions fiscales du donnant donnant, de revoir la question des dons de charité, d'établir un mécanisme pour réunir les ministères et il nous fait ensuite l'affront de présenter un projet de loi qu'il prétend utile à ce secteur. Au cas où quelqu'un en douterait, madame le Président, je ne voterai pas en faveur de cette mesure législative.